

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2017/12/22/2018040121/justel>

Dossier numéro : 2017-12-22/62

## Titre

22 DECEMBRE 2017. - Décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2018

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 12-10-2018 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 25-04-2018 page : 36225

Entrée en vigueur :

01-01-2018	
05-05-2018	

## Table des matières

Art. 1-161

[ANNEXE.](#)

Art. N

## Texte

Article [1er](#). Il est ouvert, pour l'année budgétaire 2018, en ce qui concerne les dépenses de la Communauté flamande relatives aux frais de fonctionnement de la Communauté flamande, des crédits à concurrence de :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Augmentations	808.722	333.819
Réductions	-	-] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 1, 002; En vigueur : 22-10-2018>		

Les crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret. Ils sont indiqués par le code 01.

[Art. 2](#). Il est ouvert, pour l'année budgétaire 2018, en ce qui concerne les dépenses de la Communauté flamande relatives aux compétences visées aux articles 127 à 129 inclus de la Constitution, des crédits à concurrence de :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation

Augmentations	34.778	28.976
Réductions	-	-] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 2, 002; En vigueur : 22-10-2018>		

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret. Ils sont indiqués par le code 02.

**Art. 3.** Il est ouvert, pour l'année budgétaire 2018, en ce qui concerne les dépenses de la Communauté flamande relatives aux compétences visées à l'article 39 de la Constitution, des crédits à concurrence de :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Augmentations	30.173	-
Réductions	-	68.552] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 3, 002; En vigueur : 22-10-2018>		

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret. Ils sont indiqués par le code 03.

**Art. 4.** En ce qui concerne les dépenses de la Communauté flamande relatives aux frais de fonctionnement de la Communauté flamande relatives aux matières communautaires, les crédits variables pour l'année budgétaire 2018 sont estimés à :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits variables
Augmentations	-
Réductions	2.463] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 4, 002; En vigueur : 22-10-2018>	

Les crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret. Ils sont indiqués par le code 01.

**Art. 5.** En ce qui concerne les dépenses de la Communauté flamande relatives aux compétences visées aux articles 127 à 129 inclus de la Constitution, les crédits variables pour l'année budgétaire 2018 sont estimés à :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits variables
Augmentations	20.200
Réductions	-] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 5, 002; En vigueur : 22-10-2018>	

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret. Ils sont indiqués par le code 02.

**Art. 6.** En ce qui concerne les dépenses de la Communauté flamande relatives aux compétences visées à l'article 39 de la Constitution, les crédits variables pour l'année budgétaire 2018 sont estimés à :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits variables
Augmentations	39.224
Réductions	-] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 6, 002; En vigueur : 22-10-2018>	

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret. Ils sont indiqués par le code 03.

**Art. 7.** En ce qui concerne l'année budgétaire 2018, les remboursements d'emprunts prévus au Titre III sont

estimés à :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Crédits variables
Augmentations	-
Réductions	176] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 7, 002; En vigueur : 22-10-2018>	

[Art. 8.](#) En exécution de l'article 10, § 1er, 2°, du décret du 8 juillet 2011 réglant le budget, la comptabilité, l'attribution de subventions et le contrôle de leur utilisation, et le contrôle par la Cour des Comptes, les dépenses de caisse sont estimées à :  
(en milliers d'euros)

[ <sup>1</sup>	Dépenses de caisse
Augmentations	429.374
Réductions	-] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 8, 002; En vigueur : 22-10-2018>	

#### TRANSFERTS DE CREDITS

[Art. 9.](#) § 1er. Par dérogation aux dispositions de l'article 13, § 2, du décret du 8 juillet 2011 réglant le budget, la comptabilité, l'attribution de subventions et le contrôle de leur utilisation, et le contrôle par la Cour des Comptes, le solde libre des crédits d'engagement est transféré le 31 décembre 2017 à l'année budgétaire 2018 pour les articles budgétaires ci-après et ajouté aux crédits correspondants de l'année budgétaire 2018.

LIBELLE	ARTICLE BUDGETAIRE
CONTROLE DES FILMS	HB0-1HEI2BA-WT
BONUS ZERO EMISSION	LE0-1LEB2AD-WT
APPUI D'UNE GESTION QUALITATIVE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	NF0-1NFA2AI-PA

§ 2. Par dérogation aux dispositions de l'article 13, § 2, du décret du 8 juillet 2011 réglant le budget, la comptabilité, l'attribution de subventions et le contrôle de leur utilisation, et le contrôle par la Cour des Comptes, le solde libre des crédits d'engagement est transféré le 31 décembre 2018 à l'année budgétaire 2019 pour les articles budgétaires ci-après et ajouté aux crédits correspondants de l'année budgétaire 2019.

[ <sup>1</sup> LIBELLE	ARTICLE BUDGETAIRE
CREDIT PROVISIONNEL POUR LES DEPENSES A FINANCER A L'AIDE DES RECETTES NETTES DES BENEFICES DE LA LOTERIE NATIONALE (ARTICLE 62BIS DE LA L.S.F. DU 16.01.1989, TEL QU'INSERE PAR LA L.S. DU 13.07.2001)	CB0-1CBB2AB-PR
CREDIT PROVISIONNEL POUR L'INDEXATION DE TRAITEMENTS ET DE SUBVENTIONS-TRAITEMENTS, POUR LES PRIMES SCOLAIRES ET POUR L'APPLICATION DES PROGRAMMATIONS SOCIALES	CB0-1CBB2AB-PR
CE/CL RESERVE	CB0-1CBB2AB-PR
CREDIT PROVISIONNEL POUR DES DEPENSES DIVERSES RELATIVES AU SOUTIEN A LA MISE EN PLACE DU TARIFICATION ROUTIERE EN FLANDRE	CB0-1CBX2AC-PR
PROVISION POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION " EFFICACITE ENERGETIQUE "	CB0-1CBX2AC-PR
POUR LA REDUCTION DE LA DETTE ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT UNIQUES	CB0-1CBX2AD-PR

COMPENSATION POUR LES RECETTES PERDUES PAR SUITE DE L'EXONERATION COMPLETE DU PRECOMPTE IMMOBILIER POUR LE REVENU CADASTRAL DE MATERIEL ET D'OUTILLAGE NOUVEAUX, ET POUR LE REVENU CADASTRAL D'HABITATIONS ET DE BATIMENTS PEU ENERGIVORES	CB0-1CDB2DA-WT
DEPENSES FISCALES LIEES AU LOGEMENT	CB0-1CDB2DB-WT
DEPENSES FISCALES RELATIVES AUX TITRES-SERVICES ET AUX CHEQUES DE LA PWA	CB0-1CDB2DC-WT
POUR LA PRISE DE PARTICIPATIONS DANS LA PMV (E.A. ZAAIKAPITAALFONDS VLAANDEREN MEDISCH CENTRUM) (POUR MEMOIRE)	CB0-1CEX2BA-PA
DANS LA VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	CB0-1CEX2BA-PA
DANS LE VMH	CB0-1CEX2BA-PA
OCTROIS DE CREDIT AUX ENTREPRISES ET PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS - NON REPARTIS	CB0-1CEX2BA-PA
DEPARTEMENT FB - PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES - NON REPARTIES	CB0-1CEX2BA-PA
INFRASTRUCTURE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT POUR LA TECHNOLOGIE DANS LE CADRE DE SALK	FB0-1FGE2AI-WT
PROJETS D'INVESTISSEMENT RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT COMMUNAUTAIRE	FC0-1FGE2AV-IS
AGION - PROJETS D'INVESTISSEMENT	FC0-1FGE2AW-IS
APPUI A L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL (DECRET DU 7 MAI 2004)	HB0-1HCI2AK-WT
OUVRAGES D'ART ET BIENS CULTURELS POUR LA COLLECTION DE LA FLANDRE	HB0-1HEI2AA-WT
CONTROLE DES FILMS	HB0-1HEI2BA-WT
CHALEUR ECOLOGIQUE	QE0-1QEB2KA-WT
BONUS ZERO EMISSION	QE0-1QEB2KC-WT
APPUI A UNE GESTION QUALITATIVE EN MATIERE DE PATRIMOINE IMMOBILIER	QG0-1QGA2CB-PA
A L'AAE " VVM DE LIJN " DANS LE CADRE DES ENVIRONS DE GARES	MB0-1MEF5AY-IS
CAPITAL RELATIF AUX SOCIETES AEROPORTUAIRES	MB0-1MFF2AH-PA
PARTICIPATIONS DANS LE CADRE DE LA MOBILITE COMBINEE	MB0-1MFF2AH-PA
DE WERKVENNOOTSCHAP	MB0-1MHF5AY-IS
REMBOURSEMENT AUX PAYS-BAS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RELATIVES A L'ESCAUT OCCIDENTAL ET AU CANAL MARITIME GENT-TERNEUZEN, FAITES PAR CET ETAT	MB0-1MIF2AH-WT
INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DES AEROPORTS	MBU-3MFF2AI-WT
REPOUDRE RAPIDEMENT AUX POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT (le transfert ne dépassant pas 10 millions d'euros)	MBU-3MFF2AI-WT
POUR LES PROJETS DE VIABILITE DANS LES ZONES URBAINES AUTOUR DU RING R1 D'ANVERS	MB0-1MHF2AH-WT

AUDIT VLAANDEREN - TRAITEMENTS (le transfert pour l'article budgétaire se limite au solde de crédit sur l'allocation de base " Audit des Administrations locales " après la comptabilisation des frais communs)	PF0-1PAA2ZZ-LO
AUDIT VLAANDEREN - FONCTIONNEMENT ET ALLOCATIONS (le transfert pour l'article budgétaire se limite au solde de crédit sur les allocations de base " Audit des Administrations locales " après la comptabilisation des frais communs)	PF0-1PAA2ZZ-WT
CREDIT PROVISIONNEL POUR LE FINANCEMENT DE VOITURES ZERO EMISSION DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU PLAN CLIMATIQUE FLAMAND	PH0-1PKC2PA-PR
FONCTIONNEMENT ET ALLOCATIONS - ORGANISATION D'ELECTIONS	PJ0-1PMC2GB-WT] <sup>1</sup>
(1)<DCFL 2018-07-06/26, art. 9, 002; En vigueur : 22-10-2018>	

§ 3. Par dérogation aux dispositions de l'article 13, § 2, du décret du 8 juillet 2011 réglant le budget, la comptabilité, l'attribution de subventions et le contrôle de leur utilisation, et le contrôle par la Cour des Comptes, le solde libre des crédits d'engagement est transféré le 31 décembre 2018 à l'année budgétaire 2019 pour les allocations de base ci-après et ajouté aux crédits correspondants de l'année budgétaire 2019 à concurrence du montant transféré à l'occasion de la suppression du Financieringsfonds voor Schuldaufbouw en Eenmalige Investeringsuitgaven.

LIBELLE	ARTICLE BUDGETAIRE
RECHERCHE PAR LES AGENCES (ANCIEN FFEU)	EBO-1EBG2AI-WT
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (FFEU) RELATIVES AU PLANTENTUIN MEISE	EBO-1EEG5HU-IS
VITO - BALMATT (ANCIEN FFEU)	EBO-1EFG5LX-IS
PROJETS D'INVESTISSEMENT RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT COMMUNAUTAIRE	FC0-1FGE2AV-IS
AGION - PROJETS D'INVESTISSEMENT	FC0-1FGE2AW-IS
INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	FD0-1FGE2AI-WT
LNE SGS MINAFONDS - FFEU PROJET " BROWNFIELDS ET MAITRISE DES EAUX (PROJET 2003) "	QBX-3QCH2DA-WT
LNE SGS MINAFONDS - FFEU PROJETS " ASSAINISSEMENT DU SOL VIA OVAM (PROJETS 2007 ET 2008) "	QBX-3QCH2EA-WT
LNE SGS MINAFONDS - FFEU PROJET " INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DURABLES (PROJET 2002) "	QDX-3QCH2FA-WT
DE VLAAMSE WATERWEG NV - AIDES A L'INVESTISSEMENT	MB0-1MIF5AW-IS
MOBILITE COMBINEE	MBU-3MFF2AE-WT
FFEU - OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT	MBU-3MFF2AI-WT
FFEU - PISTES CYCLABLES	MDU-3MHF2AG-WT
FFEU - POINTS DANGEREUX	MDU-3MHF2AG-WT
FFEU - CHAINONS MANQUANTS	MDU-3MHF2AG-WT